



DES ENGAGEMENTS AUX DÉPLOIEMENTS

Premier point d'étape trimestriel du Gouvernement sur
l'avancée de la couverture numérique du territoire

DOSSIER DE PRESSE
TRIMESTRIEL N°1

Mercredi 27 juin 2018, Hôtel de Castries

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

L'ACTION DU GOUVERNEMENT EST GUIDÉE PAR DEUX OBJECTIFS :

COHÉSION :

D'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G).

AMBITION :

D'ici 2022, doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (>30 Mbit/s).



JACQUES MÉZARD
Ministre de la Cohésion des territoires



MOUNIR MAHJOUBI
Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Numérique



JULIEN DENORMANDIE
Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires



DELPHINE GÉNY-STÉPHANN
Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances

Le Gouvernement a choisi de faire de la couverture numérique des territoires l'une de ses priorités. Notre action est guidée par deux principes forts rappelés par le Président de la République : la cohésion, tout d'abord, pour résorber la fracture territoriale et garantir à tous les Français un accès au bon haut débit (8 Mbit/s), ainsi qu'une couverture mobile de qualité permettant l'ensemble des usages de la 4G d'ici 2020 ; l'ambition ensuite, pour assurer l'attractivité et garantir à l'ensemble des territoires de la République des infrastructures numériques de pointe permettant l'accès au très haut débit (30 Mbit/s) d'ici 2022.

Citoyens, élus locaux et nationaux savent que la résorption de la fracture numérique est essentielle pour garantir la cohésion des territoires et qu'il ne peut y avoir de « cité » au sens premier du terme sans volonté d'assurer le « bien vivre » de l'ensemble des Français. C'est pour cette raison que l'Etat a choisi de prendre des mesures fortes et ambitieuses pour garantir le très haut débit fixe et une couverture mobile de qualité pour tous. Nous avons quatre ans devant nous pour réussir ces défis qui impliquent la mobilisation de l'ensemble des forces vives de notre pays : collectivités territoriales, opérateurs et industriels.

Les chantiers sont en cours, partout sur le territoire, en métropole comme dans les outre-mer. Ils consistent à tirer de la fibre optique et déployer des infrastructures très haut débit dans les villes comme dans les campagnes. Des pylônes de téléphonie mobile sont implantés ou modernisés afin d'améliorer la qualité du signal pour généraliser la couverture 4G. Il s'agit véritablement du chantier de la décennie, qui associe dans un même élan les collectivités territoriales, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs privés.

Nous reviendrons vers vous tous les trois mois afin de rendre visible et transparente l'accélération de la couverture numérique et des autres programmes de transformation numérique qui concourent à l'attractivité de nos territoires.

L'AVANCÉE DES CHANTIERS POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

485 SITES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS ET COUVERTS PROCHAINEMENT PAR LES OPÉRATEURS MOBILES

- ▶ En janvier 2018, l'Etat a choisi de faire de l'aménagement numérique des territoires le principal critère dans la réattribution des fréquences mobiles.
- ▶ Dans ce cadre, les opérateurs se sont notamment engagés à construire près de 5 000 nouveaux sites chacun pour améliorer la couverture mobile des territoires.
- ▶ 485 premiers sites ont été identifiés par les collectivités territoriales et seront rendus publics par arrêté ministériel dans les prochains jours.
- ▶ Des équipes-projet locales sont actuellement mises en place partout sur le territoire pour identifier les prochains sites à couvrir (600 sites par opérateur en 2018).

Cf.
cartographie p.21



Cf.
engagement p.11

DE NOUVELLES GARANTIES POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ

- ▶ Le Gouvernement a souhaité sécuriser les engagements de déploiement de couverture complète en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans les principales agglomérations (zone d'initiative privée) d'ici 2020.
- ▶ Après un cycle de discussions, le Gouvernement accepte les propositions d'engagement des opérateurs qui ont reçu un avis positif de l'Arcep. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de l'article L.33-13 du code des Postes et Communications Electroniques et seront contrôlés par l'Arcep. Ils sécurisent les déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné pour plus de 13 millions de locaux.

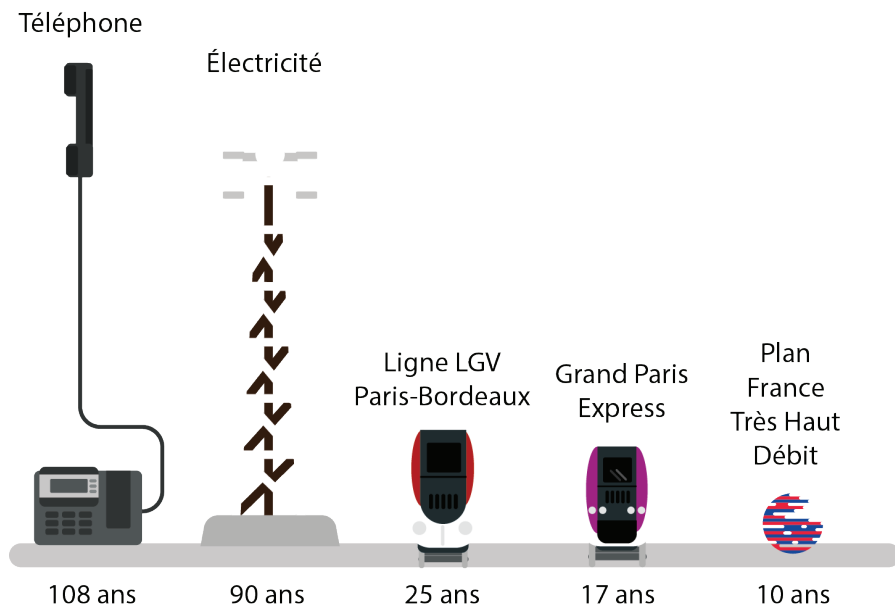
Cf.
mesures p.15

DE NOUVELLES MESURES POUR ACCÉLERER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

- ▶ Le projet de loi ELAN prévoit d'apporter un certain nombre de mesures visant à faciliter le déploiement de la fibre optique dans les logements et accélérer la généralisation de l'accès à une bonne couverture mobile.
- ▶ Le projet de loi prévoit de nouvelles simplifications de procédure liées au déploiement des antennes relais de téléphonie mobile, l'accélération du calendrier de fibrage des immeubles et la confirmation des projets d'urbanisme en matière de communications électroniques jusqu'en 2022.

LE PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT LE CHANTIER DE LA DÉCENNIE

1 UN CHANTIER AMBITIEUX EN UN TEMPS RECORD



2 UN CHANTIER QUI CRÉE DE L'EMPLOI

≈ **15 000**
emplois pour la conception
et la construction des réseaux

≈ **40 000**
personnes à former entre
2016 et 2020

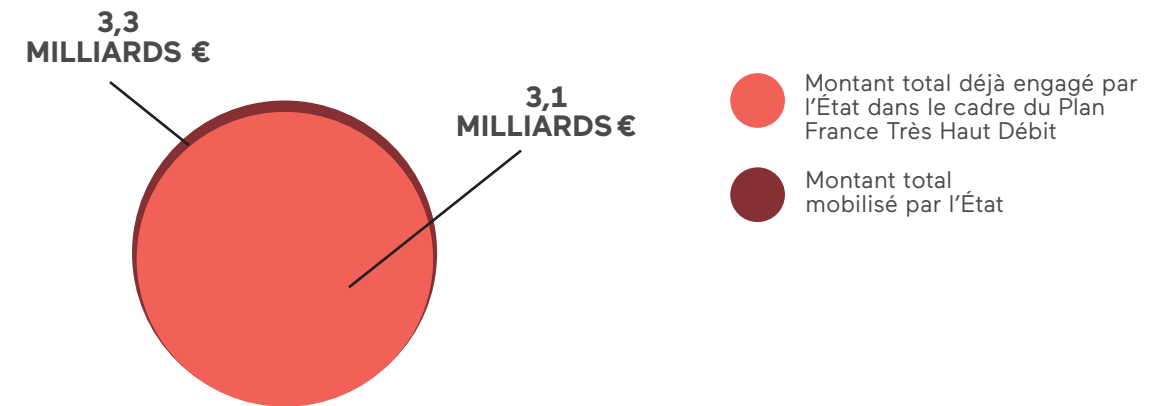
28 000
emplois créés d'ici 2022

Source : Observatoire FIRIP et l'EDEC, 2018.

3 L'ÉTAT MOBILISE 3,3 MILLIARDS D'EUROS SUR 10 ANS

► Le Plan France Très Haut Débit est un chantier qui représente **plus de 20 milliards d'euros** d'investissement, porté par les collectivités territoriales, l'Etat et les opérateurs.

► Plus de 3,1 milliards d'euros sont déjà engagés par l'Etat pour le soutien des réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales.



► 242 millions d'euros ont été décaissés par l'Etat depuis 2013.

4 DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018

+ 320 millions €
proposés au soutien
de l'Etat

→ dont **97,75 millions €**
accordés à l'Isère
dont **7,77 millions €**
accordés au Val d'Oise

DES FRANÇAIS TOUJOURS PLUS CONNECTÉS

◇ OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

56 %
des locaux et logements professionnels ont accès au très haut débit au 31 mars 2018

► En 2022, 100 % des locaux et logements professionnels auront accès au très haut débit.

► Source : Agence du Numérique, juin 2018

► Le nombre d'abonnements au très haut débit fixe est en hausse constante.

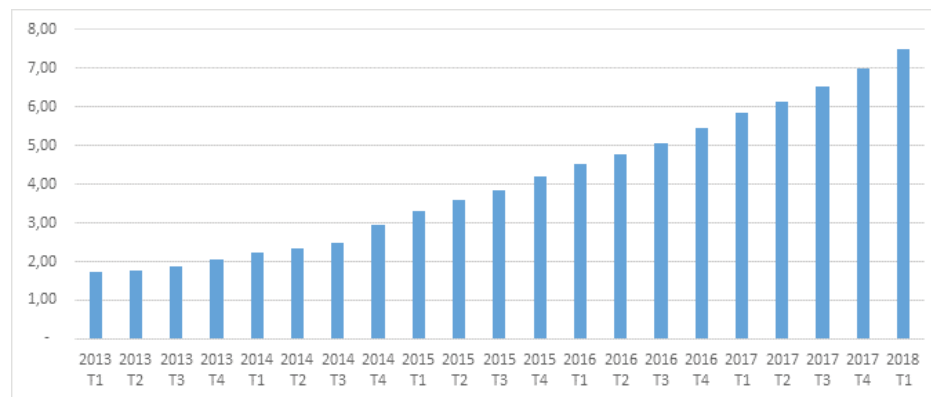
7,5 millions
d'abonnements
au très haut débit fixe en France en mars 2018

→

soit 26 %
des abonnements fixe en France

+ 500 000
abonnements entre janvier et mars 2018

PROGRESSION DU NOMBRE D'ABONNÉS AU TRÈS HAUT DÉBIT (EN MILLIONS)



► Source : Arcep, juin 2018

DES TERRITOIRES MIEUX ÉQUIPÉS : L'ACCÉLÉRATION DES DÉPLOIEMENTS DE FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ (FTTH)

◇ OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

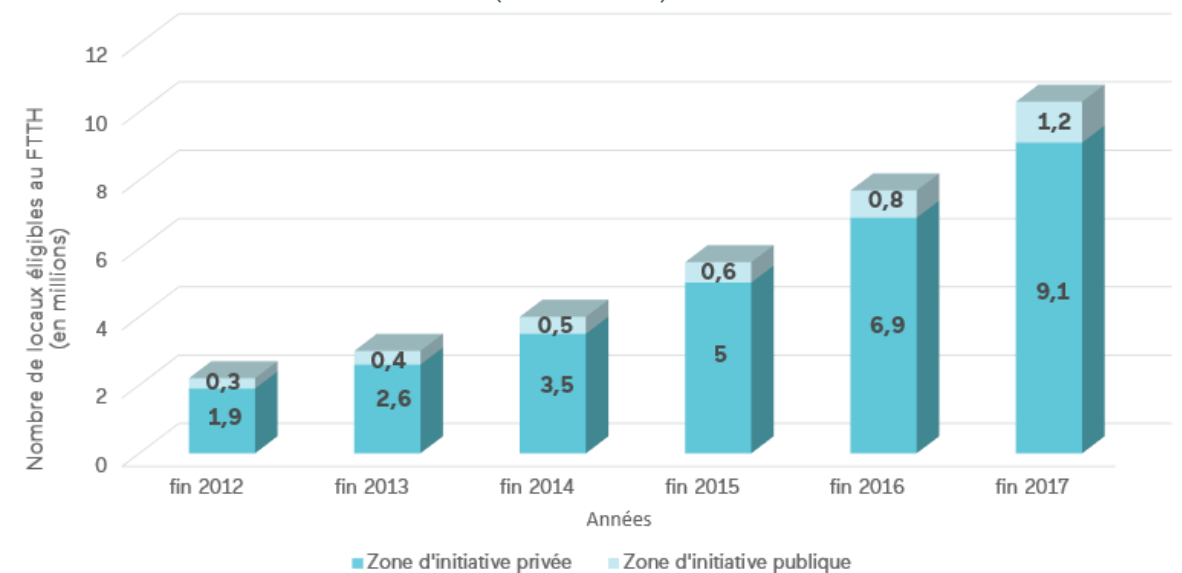
► 670 000 lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) ont été construites entre janvier et mars 2018 sur tout le territoire :

- 107 000 lignes FttH construites dans les territoires ruraux par les collectivités territoriales.
- 563 000 lignes FttH construites dans les territoires urbains et péri-urbains par les opérateurs privés sur leurs ressources propres.

► Le nombre de locaux éligibles à la fibre optique jusqu'à l'abonné est en hausse constante.

11 millions de locaux
sont éligibles au FttH
au 1^{er} trimestre 2018

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOCAUX ÉLIGIBLES AU FTTH (EN MILLIONS)



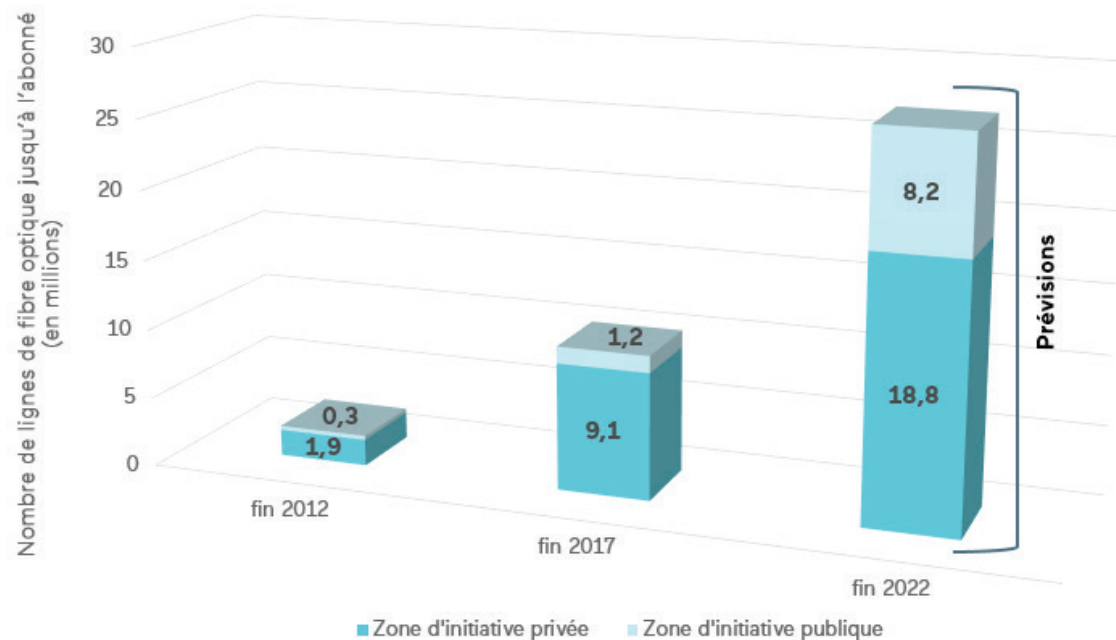
► Source : Arcep, juin 2018.

ACCÉLÉRER LES DÉPLOIEMENTS POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS

► Pour tenir les objectifs fixés par le Gouvernement, les opérateurs et les collectivités territoriales doivent accélérer les déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH).

27 millions
de lignes FttH
seront construites d'ici 2022

UNE ACCÉLÉRATION DES DÉPLOIEMENTS FTTH EST NÉCESSAIRE POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS



► Source : Arcep et Agence du Numérique, 2018.

LES OPÉRATEURS S'ENGAGENT DEVANT L'ÉTAT POUR L'ACCÉLÉRATION DES DÉPLOIEMENTS

► Les déploiements des opérateurs sur leurs ressources propres couvriront d'ici 2020 60% des locaux en fibre optique jusqu'à l'abonné. Face à l'enjeu que représente la couverture complète des territoires urbains et péri-urbains, le Gouvernement a demandé aux opérateurs privés de prendre des engagements de déploiement.

► Au terme d'un long processus, le Gouvernement accepte, après avis de l'Arcep, les propositions d'engagements des opérateurs Orange et SFR.

► Le Gouvernement sécurise donc un accès à la fibre optique jusqu'à l'abonné en 2020 pour plus de 13 millions de locaux, en complément des déploiements en zone très dense en cours de finalisation. En 2020, ce seront donc 55% des Français qui auront accès à une offre de fibre optique jusqu'à l'abonné.

► Le Gouvernement dispose désormais de moyens contraignants permettant :

- d'une part de donner de la visibilité sur les déploiements à venir sur ces zones,
- et d'autre part d'instaurer de la confiance en donnant à l'État et aux collectivités les moyens de réagir au plus tôt en cas de retard constaté sur le calendrier.



Dans les communes du programme Action Cœur de Ville, la fibre optique jusqu'à l'abonné sera déployée par les opérateurs privés d'ici 2020.

À SAVOIR



Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de l'article L33-13 du Code des postes et communications électroniques, en étroite collaboration avec l'Arcep (Autorité de Régulation, des Communications Electroniques et des Postes) chargée de contrôler le respect de ces engagements, et le cas échéant, d'en sanctionner le manquement.

LE GUICHET « COHESION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES » : UN SOUTIEN FINANCIER POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE TERRITORIALE

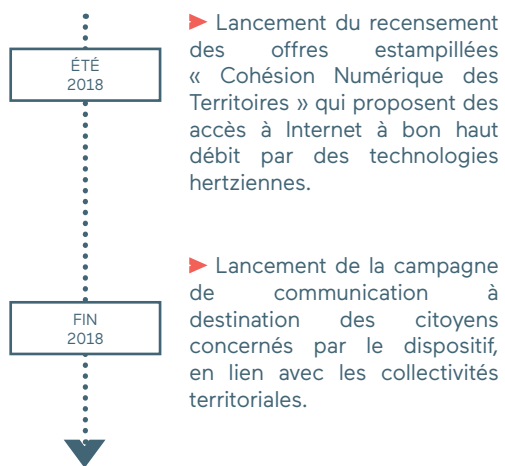
► Le Gouvernement poursuit l'objectif d'un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) pour tous les Français d'ici 2020. En France, environ 15 % des locaux n'ont pas encore accès à un bon haut débit par les réseaux filaires. Grâce aux initiatives communes prises par les acteurs publics et privés, cette part des locaux passera à 6 % d'ici 2020.

► Pour autant, le Gouvernement souhaite inclure l'ensemble des Français dans la révolution numérique en cours. Afin d'apporter une solution de connectivité aux 6 % de foyers sans bon haut débit filaire en 2020, le Gouvernement propose un soutien financier allant jusqu'à 150 € aux particuliers concernés pour l'installation d'équipements de réception d'Internet par satellite ou par les réseaux hertziens terrestres.

► Le nouveau guichet « Cohésion Numérique des Territoires », doté de 100 millions d'euros, permettra de soutenir directement l'équipement des utilisateurs. Comme annoncé par le Premier ministre à Cahors le 14 décembre 2017, ce guichet est en cours de mise en place et sera disponible d'ici la fin de l'année 2018.

100 MILLIONS €
Dotation du Guichet
Cohésion Numérique

PROCHAINES ÉTAPES



DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LES TECHNOLOGIES HERTZIENNES EN 2018

► Le guichet « Cohésion Numérique des Territoires » va faciliter le déploiement des réseaux hertziens chez les particuliers. Les technologies hertziennes permettent un accès à Internet par des ondes radio. Plusieurs avancées sont à relever depuis l'annonce de la création du guichet par le Premier ministre Edouard Philippe à Cahors en décembre 2017.

4G FIXE

► En janvier dernier, les opérateurs de réseau mobile se sont engagés à proposer une offre de 4G fixe dans les zones identifiées par le Gouvernement où les débits fixes ne sont pas satisfaisants (<8 Mbit/s), et où aucune solution ne serait mobilisable à court terme. Orange et SFR s'engagent également à déployer 500 nouveaux sites 4G chacun, en concertation avec les collectivités territoriales et les opérateurs concernés.

SATELLITE

► Thales, Eutelsat et Orange sont parvenus à un accord le 5 avril 2018 pour le lancement d'un satellite VHTS (Very High-Throughput Satellite [Très grande capacité]) opérationnel dès 2021. La mise en orbite de ce satellite de nouvelle génération permettra de proposer une offre d'internet fixe très haut débit pour les habitations les plus isolées de notre territoire. Il s'ajoutera aux capacités satellitaires existantes contribuant à faciliter l'accès au bon haut débit.

1

2

3

TRÈS HAUT DÉBIT RADIO

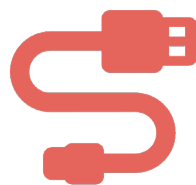
► En 2017, l'Arcep a identifié une bande de fréquences dédiée aux réseaux THD radio et a ouvert un guichet permettant aux acteurs de l'aménagement numérique du territoire de demander des fréquences, afin de compléter la boîte à outils à disposition des collectivités. Les premières fréquences ont été attribuées en mai 2018 (pour le département de Seine-et-Marne) et courent jusqu'en 2026. Les autorisations sont assorties d'obligations fortes de déploiement, de couverture et de disponibilité afin d'assurer un service à très haut débit de qualité.

LES APPELS À MANIFESTATION D'ENGAGEMENTS LOCAUX SONT LANCÉS

- ▶ Le Plan France Très Haut Débit a créé un cadre propice au déploiement de la fibre optique en France qui a conduit à une amélioration sensible des conditions technico-économiques de déploiement. Aujourd'hui, les investisseurs privés manifestent une forte volonté d'investir dans les réseaux de fibre optique, en complément de l'initiative publique, en sollicitant peu ou pas de subvention publique.
- ▶ Fort de ce constat, l'Etat souhaite que les collectivités territoriales puissent saisir et sécuriser de nouvelles opportunités d'investissement privé, afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire.
- ▶ Les collectivités territoriales demeureront pleinement pilotes et responsables de l'aménagement numérique de leur territoire.
- ▶ **Les acteurs privés qui souhaiteront investir devront respecter trois conditions :**
 - Prise d'engagements contraignants et opposables de réalisation des déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné, dans le cadre de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques,
 - Accord de la collectivité en charge de l'aménagement numérique (porteurs de RIP/SDTAN) qui permet de s'assurer de la bonne articulation entre les projets privés et les réseaux d'initiative publique,
 - Complétude du déploiement à une échelle suffisante et cohérente, dans un délai cohérent avec les déploiements prévus.



Plus de 30 départements ont engagé des discussions dans le cadre des appels à manifestation d'engagements locaux



Au moins 1 à 2 millions de lignes FttH envisagées



Eté 2018 Résultats des appels à manifestation d'engagements locaux

L'ETAT S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER LES DÉPLOIEMENTS ET ACCÉLÉRER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

- ▶ La loi ELAN pourrait apporter plusieurs améliorations notables afin de simplifier les déploiements des infrastructures numériques :
 - Les **projets d'antennes relais de téléphonie mobile** seront dorénavant soumis à un **avis simple** des architectes des bâtiments de France, et non plus à un avis conforme.
 - Les **dossiers d'information sur les projets d'antennes relais et les demandes d'autorisation** pourront être désormais transmis **simultanément**, contrairement à une période d'attente de deux mois auparavant.
 - Les modalités d'obtention d'une servitude permettant l'installation de réseaux de communications électroniques ont été simplifiées et la période de trois mois de délai imparti à un propriétaire pour faire valoir ses observations sur ce projet de servitude a été **réduite d'un mois**.
 - Pour le **fibrage des immeubles**, les conventions **garantiront aux opérateurs l'accès aux parties communes, et les copropriétés devront désormais se prononcer dans un délai de 12 mois** sur la proposition de fibrage d'un opérateur.
 - Jusqu'au 31 décembre 2022, les **autorisations d'urbanisme ou les décisions de non-opposition aux constructions destinées aux communications électroniques** sont garanties et ne peuvent être retirées.

Après près de deux semaines de débats, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture à une large majorité le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) : 342 députés ont voté pour et 169 contre sur 511 suffrages exprimés. Le projet de loi poursuit donc deux objectifs : libérer la construction en levant les verrous et protéger les plus fragiles.

GÉNÉRALISER LA COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ

► En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un **accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français**.

► Pour la première fois, l'Etat fait le choix de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles, dont les droits arrivaient à échéance lors des prochaines années.

► L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) contrôle de manière indépendante le respect de chacune des obligations des opérateurs. Pour exercer un contrôle transparent et détaillé des avancées de la connectivité mobile, elle met en place un outil de suivi trimestriel dédié : le tableau de bord du *New Deal* mobile. L'ensemble des données diffusées sont également accessibles en open data sur data.gouv.fr.

► Cet accord va se traduire par un renforcement de la couverture mobile, en s'appuyant sur des engagements du Gouvernement et des opérateurs. Le travail de négociation a permis d'obtenir de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles des engagements forts et contraignants.

► Les opérateurs mobiles s'engagent à :



ENGAGEMENT 1

Généraliser la réception en 4G sur l'ensemble du réseau mobile.



ENGAGEMENT 2

Améliorer la couverture des axes de transport, d'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires (environ 55 000 km) et d'ici 2025 pour le réseau ferré régional.



ENGAGEMENT 3

Améliorer la couverture indoor à la demande, en utilisant notamment la voix sur Wifi.



ENGAGEMENT 4

Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes, dans le cadre d'un dispositif dit de « couverture ciblée » en construisant 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée.



ENGAGEMENT 5

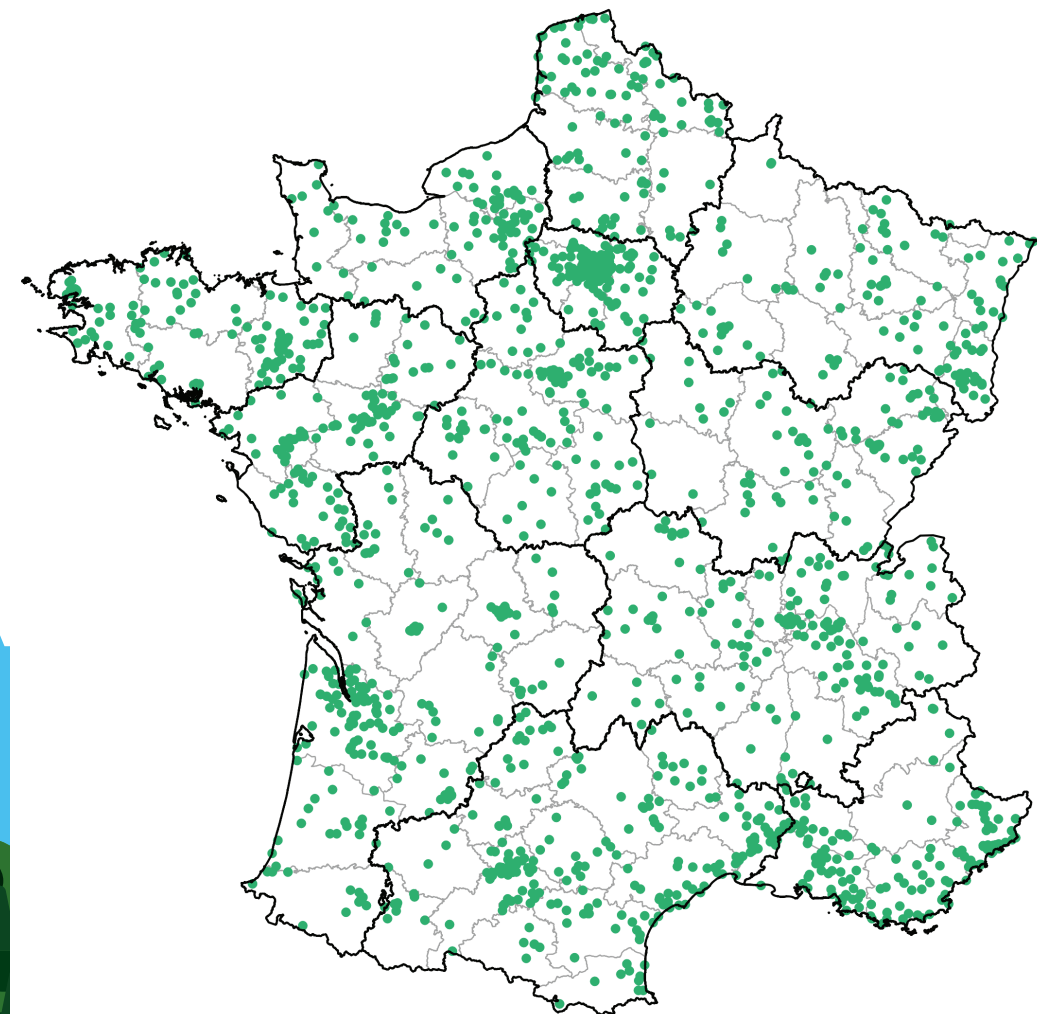
Proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas satisfaisants.

ZOOM SUR L'ENGAGEMENT 1



GÉNÉRALISER LA RÉCEPTION EN 4G

► + 1 500 pylônes nouvellement équipés en 4G depuis janvier 2018.



► Sources : ANFR et CEREMA, juin 2018.



ASSURER UNE COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ DANS LES ZONES NON OU MAL COUVERTES en construisant 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée.

1 LA MISSION FRANCE MOBILE PILOTE CET ENGAGEMENT

- L'Etat structure le pilotage et l'animation du dispositif de couverture ciblée au sein d'une nouvelle mission dans l'Agence du Numérique : la **Mission France Mobile**.
- Pilotée par Zacharia ALAHYANE et rassemblant entre 6 et 8 personnes, la Mission sera chargée de :
 - Piloter et mettre en œuvre le dispositif, en faisant le lien avec les collectivités territoriales qui identifieront les sites à couvrir,
 - Coordonner les sujets nationaux et apporter un appui technique et opérationnel aux équipes-projets locales.

L'Arcep propose, contrôle, informe

- **Retranscription des obligations dans les autorisations d'utilisation de fréquences** : l'Arcep rendra les engagements des opérateurs mobiles **juridiquement contraignants dès l'été 2018** en modifiant les autorisations d'utilisation actuelles pour y retranscrire leurs nouvelles obligations et en proposant au ministre une procédure pour réattribuer les fréquences mobiles qui arriveront à terme entre 2021 et 2024. L'objectif est de finaliser ces travaux d'ici la fin 2018.
- **Contrôle des obligations** : l'Autorité assurera le contrôle de la mise en œuvre du *New Deal*. Elle dispose d'un pouvoir de **sanction** en cas de manquement éventuel au respect des obligations.
- **Tableau de bord du *New Deal* mobile** : à compter de ce jour, l'Arcep met en ligne un tableau de bord de suivi du *new deal* mobile. Il présente l'avancement trimestriel des opérateurs sur l'ensemble de leurs engagements, permettant ainsi d'informer les élus et les citoyens. Il donne une vision à la fois nationale et territoriale. Les données sont également publiées en open data, afin de permettre leur réutilisation par tous, et en particulier les territoires.
- **Information sur la couverture mobile** : depuis septembre 2017, l'Arcep met à jour régulièrement monreseau-mobile.fr, qui permet de **visualiser** les données et **comparer la couverture des opérateurs mobiles**.

La Direction Générale des Entreprises encadre et accompagne l'accord mobile

Le Gouvernement met en place plusieurs mesures d'accompagnement pour accélérer la couverture :

- Il introduit de nouvelles mesures législatives et réglementaires de simplification des déploiements fixes et mobiles (notamment dans le projet de loi « ELAN »), afin de gagner plusieurs mois sur les délais d'installation des nouveaux sites.
- Il accompagne l'effort d'investissement des opérateurs par la stabilité des redevances payées par ces derniers pour les fréquences, et par la prise en compte prioritaire de l'objectif d'aménagement du territoire dans les attributions de fréquences.
- Il prévoit une exonération temporaire de l'IFER mobile sur les stations installées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, pendant les cinq ans suivant leur installation, pour les stations installées jusqu'à 2022.

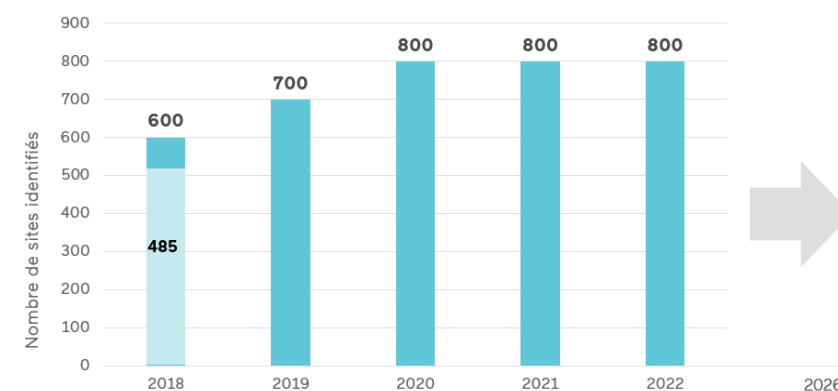
2 DES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES ASSURENT LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF

- Des **équipes-projet locales** (à l'échelle départementale ou régionale en fonction des choix des collectivités territoriales) seront créées pour :
 - Identifier les zones à couvrir en priorité afin d'établir la liste nationale transmise aux opérateurs par l'Etat,
 - Faciliter sur le terrain la mise en œuvre des déploiements par les opérateurs afin de permettre leur accélération (par exemple des autorisations d'urbanisme, une viabilisation des terrains, etc.).
- Ces équipes projets-locales **seront présidées par le Président de Département (ou de région) et le Préfet de département (ou de région)**. Elles associeront des représentants des préfetures de région (SGAR), des présidents des EPCI, des associations de collectivités territoriales locales (maires et maires ruraux notamment), du porteur de projet de réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit et des syndicats d'énergie.

3 L'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES SITES MOBILES

- Entre 2003 et 2017, 180 sites mobiles en moyenne ont été couverts dans le cadre des précédents dispositifs.
- Dans le cadre du dispositif Couverture ciblée, 5 000 sites mobiles seront couverts par chaque opérateur (certains pouvant être mutualisés).

5 000 SITES À IDENTIFIER PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LE GOUVERNEMENT ET À COUVRIR PAR CHAQUE OPÉRATEUR



Source : Agence du Numérique, juin 2018



ASSURER UNE COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ DANS LES ZONES NON OU MAL COUVERTES en construisant 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée.

CONCERTATION

JANVIER
2018

► Le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles parviennent à un accord historique qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

AVRIL - MAI
2018

► Lancement par le Gouvernement d'une **consultation sur le dispositif Couverture ciblée** auprès du Comité de concertation France Mobile (qui réunit les principales associations d'élus et les opérateurs) pour :

- Définir un mode opératoire pour garantir la réussite du dispositif
- Identifier les premiers sites prioritaires à couvrir en 4G

27 JUIN
2018

► Diffusion de la première liste des **485 premiers sites à couvrir par chaque opérateur**, identifiés par les collectivités territoriales, et création des équipes-projets locales.

JUIN-JUILLET
2018

► Lancement par l'Arcep d'un outil de suivi trimestriel dédié : le **tableau de bord du New Deal mobile**.
► Modification par l'Arcep des autorisations d'utilisation de fréquences actuelles des opérateurs pour y retranscrire dès maintenant leurs engagements.

OCTOBRE
2018

► **Publication des 115 sites à couvrir par opérateur**, identifiés par les collectivités territoriales, en concertation avec les opérateurs et arrêtés par l'Etat.
► **Identification des prochains 700 sites à couvrir par opérateur** par les équipes-projets locales.

AVANT FIN
2018

► Attribution par l'Arcep des fréquences mobiles 900, 1800 et 2100 MHz qui arriveront à terme entre 2021 et 2024.

JANVIER
2019

► **Publication des 700 sites à couvrir par opérateur**, identifiés par les collectivités territoriales, en concertation avec les opérateurs et arrêtés par l'Etat.
► **Identification des prochains 800 sites à couvrir par opérateur** par les équipes-projets locales.

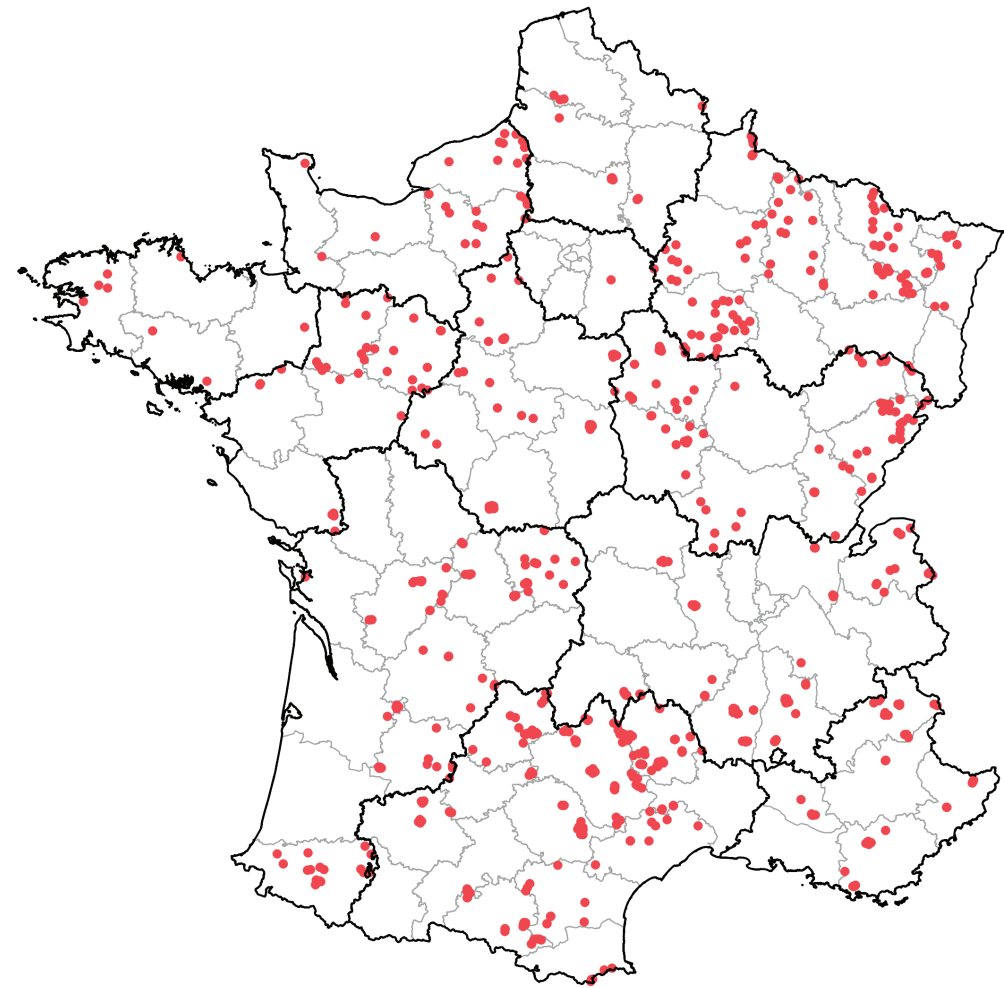
JANVIER
2020

► **Publication des 800 sites suivants à couvrir par opérateur**, identifiés par les collectivités territoriales et arrêtés par l'Etat.
► Chaque année jusqu'à 2022, le rythme d'identification sera de 800 sites par opérateur. Au-delà, le rythme sera de 600 sites par opérateur, par an.
► L'Arcep contrôlera le respect par les opérateurs de leurs obligations.

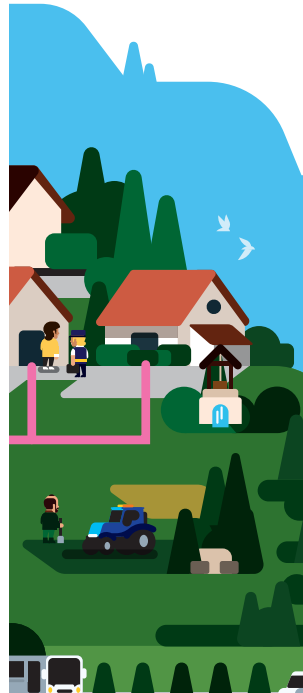
IDENTIFICATION DES SITES À COUVRIR PAR LES OPÉRATEURS ET PUBLICATION DES SITES PAR PAR ANNÉE

◇ OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

- Suite à une identification par les collectivités territoriales, le Gouvernement a arrêté la liste des **485 premiers sites à couvrir par les opérateurs**.
- Cette liste sera publiée par arrêté ministériel dans les prochains jours.



► Source : Etat, juin 2018



MOBILE



LISTE DES 485 PREMIERS SITES IDENTIFIÉS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2018

◆ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ajoux • Aleyrac • Araules • Chevières • Combovin • Glacier D'argentière (Chamonix) • Issamoulenc • La Forclaz • Le Bouchet-Mont-Charvin • Le Monastier-Sur-Gazeille • Le Reposoir • Lentillères • Molles • Montremont (Thône) • Neuvéglise-Sur-Truyère • Novel • Sail-Sous-Couzan • Saint-Champ • Saint-Cierge-La-Serre • Saint-Laurent-En-Royans • Sonthonnax-La-Montagne • Thorrenc • Valvignères • Véronne

◆ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Abbenans • Arc-Sous-Montenot • Asquins • Betoncourt-Saint-Pancras • Bois-D'arcy • Bournois • Bussy-En-Othe • Chaux • Challement • Chassy • Chevillon (Domaine Equestre) • Clucy • Corvol-L'orgueilleux (Entreprises Rousseau Et Borflex) • Courcelles • Échevannes • Eclans-Nenon • Epiry • Escamps • Flagey • Fontaine-Lès-Clerval • Froidevaux • Geney • Grimault • Guyans-Vennes • La Pisseure • Le Mémont • Lepuix (Ballon D'alsace) • Les Terres-De-Chaux • L'étoile • Ligny-En-Brionnais • Lucy Le Bois • Malpas • Mhère • Montécheroux • Moutiers-En-Puisaye (Lac Du Bourdon) • Passavant-La-Rochère • Rang • Reculfoz • Riervescemont • Rosureux • Saint Julien De Civry • Saint-Bresson • Saint-Brissot • Saint-Fargeau (Lac Du Bourdon) • Saint-Honoré-Les-Bains • Saint-Julien-Lès-Montbéliard • Saint-Maurice-Sur-Moselle (Ballon D'alsace) • Sigy-Le-Châtel • Sivignon • Soulce-Cernay • Sourans • Treigny • Uxeau • Vaucluse • Villaines-En-Duesmois • Villars Le Sec • Vulvoz

◆ BRETAGNE

Botmeur • Lanloup • Lignol • Montreuil-Sous-Pérouse • Noyal-Muzillac (Site Du Moulin De Cadillac) • Saint-Thegonnec-Loc-Eguiner • Sizun • Trégarvan

◆ CENTRE-VAL DE LOIRE

Boncourt • Champigny-En-Beauce • Champoulet • Cheillé • Chemillé-Sur-Dême (Place De L'église) • Chitenay • Conie-Molitar • Fontaine-Les-Coteaux • Fontaine-Les-Ribouts • Frazé • La Chapelotte • Lanneray • Loreux • Lunay • Oulches • Plessis-Sasnières (Jardin) • Saint Hilaire - Chemillé-Sur-Dême (ZA) • Saint-Épain • Saint-Firmin-Des-Bois • Saint-Lucien • Sasnières • Veilleins

◆ CORSE

Ajaccio • Corte • Galéria • Ghisoni • Pianello • Sant'andréa-Di-Bozio • Santa-Reparata-Di-Moriani • Zonza

◆ GRAND-EST

Anzeling • Apremont-La-Forêt • Arrentières • Athienville • Autrepierre • Avirey-Lingey • Baerenthal • Barbonne-Fayel • Bassu • Baudonvilliers • Bayonville • Bergères • Bétignicourt • Biding • Bragelogne-Beauvoir • Braquis • Bréhain • Briel-Sur-Barse • Brioules-Sur-Meuse • Chaserey • Château-Bréhain • Cheppy • Clayeures • Coincourt • Conantre • Corfélix • Corrobert • Courtaout • Couvonges • Crion • Dalem • Dienville • Éblange • Eckartswiller • Écouvieux • Exermont • Faux-Fresnay • Florent-En-Argonne • Fouchères • Foulcrey • Fravaux • Fromeréville-Les-Vallons • Geville • Gibeauveix • Gondrexon • Halloville • Halstroff • Hampigny • Hangviller • Hannocourt • Herpont • Inor • Issancourt-Et-Rumel • Jessains • Julvécourt • Juvanzé • La Neuville-Au-Pont • Lalaye • Lametz • Laneuville Au Rupt • Les Croûtes • Les Hautes-Rivières • Lidrezing • Longeville-Sur-Mogne • Longpré-Le-Sec • Longsols • Louppy-Sur-Loison • Magnicourt • Mareuil-En-Brie • Marquigny • Martincourt-Sur-Meuse • Mégange • Montreux • Mouacourt • Osches • Oyes • Pexonne • Pierre-Percée • Pillon • Poix • Pougy • Quatre-Champs • Racines • Radonvilliers • Rances • Reipertswiller • Rembercourt-Sommaise • Réveillon • Rilly-Sainte-Syre • Rouilly-Sacey • Saint-François-Lacroix • Saint-Pierre-Bois • Salon • Sommeval • Thal-Marmoutier • Thanvillé • Trannes • Uhrwiler • Uruffe • Vacqueville • Valhey • Varize-Vodoncourt • Véry • Vescheim • Vigneulles-Lès-Hattonchâtel • Villeneuve-La-Lionne • Villeneuve-Saint-Vistre-Et-Villevoite • Viller • Villers-Stoncourt • Villy-En-Trodes • Virey-Sous-Bar • Walscheid

◆ HAUTS-DE-FRANCE

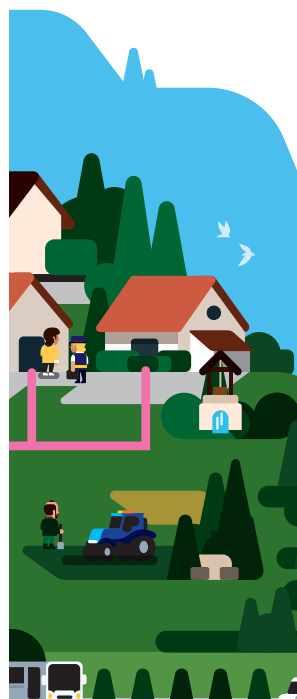
Bézu-Le-Guéry • Buire-Au-Bois • Cannectancourt • Dhuys-Et-Morin-En-Brie • Domptin • Élincourt (Site Forestier) • Fontaine-L'Étalon • Hestrud • Lanches-Saint-Hilaire • Les Septvallons • Pernant (Le Château Poussemy, Le Moinille Et Les Grès) • Vacquerie-Le-Boucq

◆ ILE-DE-FRANCE

Argentières • Buhy

◆ NORMANDIE

Bazinval • Beaussault • Bézu-La-Forêt • Brosville • Cuverville-Sur-Yeres • Douvrend • Feuguerolles • Gaudreville-La-Rivière • Haudricourt • Le Vast • Livet-Sur-Authou • Longny-Les-Villages • Mainneville • Martagny • Mesnil-Sous-Vienne • Moulines • Noues De Sienne • Pierrecourt • Port-Jérôme-Sur-Seine • Saint Martin Au Bosc • Saint-Christophe-Sur-Condé • Saint-Cyr-La-Campagne • Saint-Denis-Le-Ferment • Sainte-Marthe • Saint-Pierre-Du-Val • Thiouville • Ventes-Saint-Rémy • Wanchy-Capval





LISTE DES 485 PREMIERS SITES IDENTIFIÉS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2018

◆ NOUVELLE-AQUITAINE

Aast • Angous • Antonne-Et-Trigonant • Arrast-Larrebieu • Ars • Azat-Châtenet • Bajamont • Bassillon-Vauzé • Beauville • Bujaleuf • Cadillon • Cieux • Cours • Engayrac • Espéchède • Esquiule • Esse (Village Gaulois De Coriobana) • Eymouthiers (Centre Départemental Du Chambon Et Camping Du Chambon) • Faux-Mazuras • Grand-Brassac • Grayssas • La Bastide-Clairence • La Cellette • Les Lèves-Et-Thoumeyragues • Les Salles-Lavauguyon • L'hôpital-D'orion • Lignières-Sonneville Et Ambleville • Lourenties • Lucq-De-Béarn • Madaillan • Mauprévoir • Méharin • Montaut • Néoux • Ogenne-Camptort • Parzac • Peyrabout • Pressignac (Camping Des Lacs Et Centre Equestre Du Barrage De Lavaud) • Saint-Amand-De-Coly (Abbaye Et Site Touristique) • Saint-Dizier-La-Tour • Saint-Ferme • Saint-Froult • Saint-Martin-Château • Saint-Silvain-Montaigut • Sannat • Sauméjan • Sauméjan • Saut De La Brame • Savennes • Site Touristique Du Périgord Noir • Ventouse • Veyrines-De-Domme (Site Touristique) • Zone Touristique Du Lac De Lavaud

◆ OCCITANIE

Almont-Les-Junies • Arfons • Ascou-Pailheres (Ascou Et Mijanes) • Aubrac (Laguiole, Curières, Condom-D'aubrac, Saint-Chély-D'aubrac Et Prades-D'aubrac) • Bédouer • Bellegarde-Marsal • Blandas • Boisset • Brengues • Cahuzac • Carluçet • Castelnau Montratier-Sainte Alauzie • Caunettes-En-Val • Chaulhac • Corn • Coudons • Coustouges • Coustouges • Espagnac-Sainte-Eulalie • Florac (Aérodrome) • Fontrieu • Ginals • Gorges Du Tarn - Secteur La Malène - Les Vignes (La Malène, Saint-Georges-De-Levejac Et-Les-Vignes) • Gorges Du Tarn Causses • Gorges Du Tarn Et De La Dourbie - Templiers (Verrières, Rivière-Sur-Tarn, Mostuéjols, Peyreleau, Millau, Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-De-Vézines, Nant, Sainte-Eulalie-De-Cernon Et Lapanouse-De-Cernon) • Hures-La-Parade • La Bastide-Puylaurent • La Canourgue • La Tieule • Lacaze • L'albère • Larnagol • Lavardens • Le Bastit • Le Boulvé • Le Cros • Le Plan • Les Pechs Du Vers • Les-Hermaux Et Les-Salces (Col De Bonnecombe) • Malons-Et-Elze • Marsolan • Maureillas-Las-Illas • Montaud • Montcuq-En-Quercy-Blanc • Montjoux • Montségur • Mourèze • Nauviale • Niaux • Orlu • Parcours Touristique Et Pédagogique Du Vallon Du Villaret • Pégairolles-De-Buèges • Pessoulens • Quissac • Rouffiac-Des-Corbières • Rouvenac • Saint-Amans • Sainte-Croix-Volvestre • Sainte-Enimie (Hure-La-Parade) • Sainte-Eulalie-En-Margeride (Parc Animalier De La Réserve Des Bisons D'europe) • Saint-Étienne-De-Gourgas • Saint-Geniez-D'olt-Et-D'aubrac • Saint-Laurent-Le-Minier • Saint-Maurice-Navacelles • Saint-Privat • Saint-Sulpice • Sousceyrac-En-Quercy • Station De Ski Du Mont Lozère • Sylvanès (Sylvanès, Fayet Et Brusque) • Tourtouse • Trélans • Trémouilles • Truyère (Saint Hippolyte, Campouriez Et Entraygues-Sur-Truyère) • Villautou • Villemagne-L'argentière

◆ PAYS-DE-LA-LOIRE

Arthézé • Baugé-En-Anjou • Chérancé • Couesmes-Vaucé • Crannes-En-Champagne • Guémené-Penfao (Moulin De Juzet/Mezillac) • Hambers (Le Bois Du Tay) • La Boissière • La Bruère-Sur-Loir • La Chapelle-Aux-Choux • La Selle-Craonnaise • Le Pas • Miré • Préaux • Pré-En-Pail-Saint-Samson (Belvédère Du Mont Des Avaloirs) • Pruillé-L'éguillé • René • Ruffigné • Saint-Aubin-Des-Coudrais • Saint-Loup-Du-Dorat • Saint-Mars-Sur-Colmont • Saint-Martin-Du-Limet • Saint-Michel-Le-Cloucq • Saint-Pierre-De-Chevillé • Saint-Quentin-Les-Anges • Saint-Sigismond • Sarcé • Segré-En-Anjou Bleu • Thorigné-En-Charnie • Vernoil-Le-Fourrier • Villeneuve-En-Perseigne • Viré-En-Champagne

◆ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Auzet • Bayons • Bayons • Bayons • Buoux • Conségudes • Événos • Ilonse • La Chapelle-En-Valgaudemar • La Robine-Sur-Galabre • L'argentière-La-Bessée • Les Orres • Murs • Orcières • Pontevès • Riboux • Ristolas • Saint-Jeannet • Sivergues • Vallée De La Gordolasque • Verignon

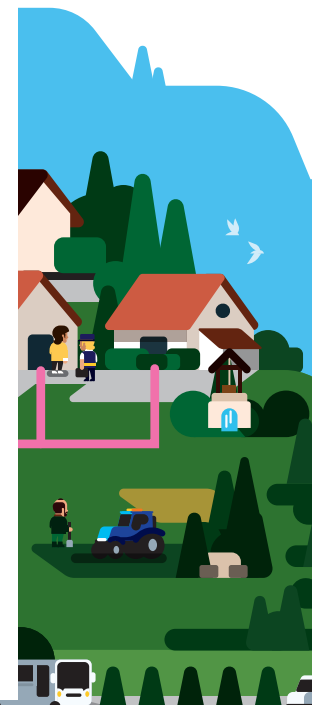
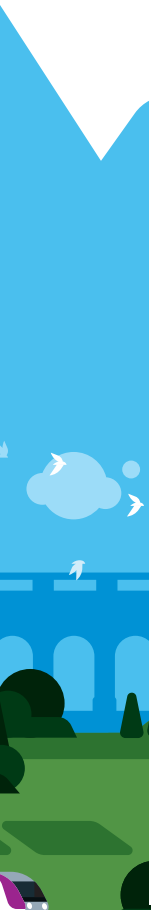


NOTES

Handwriting practice area with 20 horizontal dotted lines.

NOTES

Handwriting practice area with 20 horizontal dotted lines.





Contact :

Julie AGERON
julie.ageron@finances.gouv.fr



www.cohesion-territoires.gouv.fr